

DÉCLARATION AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

**DE M. CHEIKH NIANG, PRÉSIDENT DU COMITÉ
POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES
DU PEUPLE PALESTINIEN**

**CONCERNANT LA SITUATION AU MOYEN-
ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION
PALESTINIENNE**

New York, le 21 juillet 2020

Tout d'abord, j'aimerais féliciter l'Allemagne pour le professionnalisme avec lequel elle préside le Conseil ce mois-ci dans ce nouvel environnement virtuel. Nous remercions le Coordonnateur spécial Mladenov et les intervenants, MM. Khalil Shikaki et Daniel Levy, pour leurs exposés importants et fort opportuns.

Tandis que le monde entier continue de lutter contre la progression implacable de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le peuple palestinien sous occupation se voit confronté non seulement au défi que représente le virus mais aussi à une crise encore plus grave, à savoir les plans et les mesures adoptés par le Gouvernement israélien pour procéder à l'annexion *de jure* de nouvelles zones de la Cisjordanie.

Ne nous y trompons pas : l'annexion insidieuse du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a commencé il y a plus de cinq décennies et s'est consolidée au fil des ans. L'entreprise illégale de colonisation menée par Israël, avec son réseau de routes et d'activités socioéconomiques séparées, mais aussi le régime de permis, les démolitions de maisons et de structures, l'expulsion de familles palestiniennes entières, la violence des colons et les raids des forces de sécurité israéliennes ont rythmé la vie de générations entières de Palestiniens. Cela fait 13 ans que la bande de Gaza est coupée du reste du territoire palestinien en raison du bouclage illégal imposé par Israël, bouclage qui compromet la vie et les moyens de subsistance des 2 millions de Palestiniens vivant dans l'enclave côtière et qui doit absolument être levé.

L'objectif de voir Israël et la Palestine vivre côte à côte dans la paix et la sécurité au sein des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien, n'a jamais été aussi menacé. Comme l'a déclaré le Secrétaire général à la réunion que le Conseil a tenue le 24 juin dernier, nous sommes à un « moment charnière ». L'acquisition de territoires par la force est formellement interdite par la Charte des Nations Unies, et toute annexion, peu importe son ampleur, constituerait une grave violation du droit international. Comme le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien l'a déclaré le 5 mai, l'annexion

compromet gravement la solution des deux États et représente une menace pour la paix et la sécurité mondiales.

Si elle devait se concrétiser, cette annexion *de jure* ne porterait pas seulement un coup fatal à la réalisation de la solution des deux États et à la possibilité de parvenir à une solution négociée, elle mettrait également en péril l'essence même des principes du droit international et l'ensemble du cadre juridique que la communauté internationale a construit au fil des décennies. Le respect des conventions de Genève et des résolutions des Nations Unies ainsi que l'application du principe de responsabilité en cas de violation du droit international, telle que l'annexion, doivent être une priorité absolue pour la communauté des nations.

Les membres du Conseil de sécurité, dans leur majorité, ont clairement exprimé leur opposition aux plans d'annexion envisagés par Israël durant la réunion du 24 juin, de même que les partenaires de notre comité, notamment l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, les rapporteurs spéciaux des Nations Unies, des juristes de renom, des personnalités éminentes, y compris les Sages, des représentants de la société civile et des personnes de tous horizons. Le Roi Abdallah II de Jordanie, entre autres, a averti que toute mesure unilatérale d'annexion de terres en Cisjordanie de la part d'Israël menacerait la stabilité régionale. Le Comité se joint à tous ceux qui ont affirmé que l'annexion du Territoire palestinien occupé ne serait pas reconnue comme légitime par la communauté internationale et aurait également des conséquences et des dommages irréparables sur le statut diplomatique d'Israël.

Bien qu'il n'y ait eu aucune déclaration publique indiquant qu'il renonçait à ses projets depuis que le délai prévu pour l'annexion a expiré le 1^{er} juillet, nous demandons au Gouvernement israélien d'abandonner sur-le-champ ce plan illégal.

L'annonce par les dirigeants palestiniens qu'ils ne se considèrent plus liés par les accords et les arrangements passés avec Israël et les États-Unis, y compris la coopération en matière de sécurité, montre que la situation pourrait se révéler intenable s'il était procédé à l'annexion. L'arrêt de tous les contacts bilatéraux aurait de plus en plus un impact négatif dramatique sur tous les aspects de la vie

des Palestiniens, avec des conséquences déstabilisantes.

Nous prions le Quatuor d'assumer ses responsabilités, comme le lui a demandé le Conseil de sécurité, et d'œuvrer auprès des parties pour relancer le processus de paix indispensable, selon un cadre international obéissant aux paramètres bien connus approuvés par la communauté internationale, y compris l'Initiative de paix arabe.

Nous demandons à nouveau le respect de toutes les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, y compris la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, en particulier son paragraphe 5, qui demande aux États Membres de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que les dispositions relatives aux activités de colonisation israéliennes, qui sont illégales au regard du droit international. Nous invitons instamment les Palestiniens à poursuivre leurs efforts de réconciliation, et nous prenons note des signes encourageants à cet égard, comme l'illustre le récent appel à l'unité entre le Fatah et le Hamas.

Nous nous félicitons qu'à la conférence d'annonce de contributions du 23 juin, les donateurs se soient engagés à verser 130 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il s'agit d'un soutien indispensable pour le peuple palestinien, mais il reste en deçà des besoins réels, ce qui nous oblige à renouveler notre appel en faveur de l'UNRWA. La communauté internationale doit continuer à tout mettre en œuvre pour garantir un financement solide et prévisible de l'Office en cette période d'instabilité, d'incertitude et de grande vulnérabilité pour les réfugiés palestiniens et pour le Moyen-Orient.

La poursuite de l'occupation et la menace de nouvelles annexions sont aujourd'hui aggravées par la propagation de la pandémie de COVID-19. On compte déjà plusieurs milliers de cas, pas seulement dans l'État de Palestine où cela pose de sérieux problèmes en termes de fourniture des services sanitaires et sociaux de base à la population, y compris aux femmes et aux filles, mais aussi en Israël où la pandémie menace également la santé et le bien-être des Israéliens. Cette crise aura de profondes répercussions sur l'économie palestinienne, le bien-être de la population, l'emploi, la cohésion sociale et la stabilité financière et

institutionnelle. Nous insistons sur le fait que la reprise nécessitera un soutien fort de la part des donateurs internationaux et une assistance technique ciblée.

Toutefois, stopper l'annexion ne peut pas être l'objectif, si c'est pour en revenir à une situation où l'occupation se transforme rapidement en une réalité à un seul État. Nous ne pouvons pas nous contenter de rester au bord du gouffre à regarder l'abîme devant nous. Gardons à l'esprit les yeux des générations perdues de Palestiniens et d'Israéliens et prenons des mesures décisives pour leur bien, pour en finir avec l'occupation et pour concrétiser la solution des deux États, pierre angulaire d'une paix juste et d'une sécurité durable dans la région.

Je vous remercie